

UN BUDGET 2019 TOURNÉ VERS L'AVENIR

Le budget 2019 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise combine gestion stricte et investissements au service du territoire et de ses habitants. Explications.



Le 18 décembre, lors du dernier conseil communautaire de l'année, les élus de Cergy-Pontoise ont adopté le budget 2019 de la Communauté d'agglomération. Ce vote est intervenu dans un contexte marqué par des incertitudes sur l'évolution des ressources de la collectivité (réforme de la taxe d'habitation, évolution des dotations de l'Etat) et par le strict encadrement, par ce même Etat, des dépenses de fonctionnement des

principales collectivités locales (dont la Communauté d'agglomération) sur 2018-2020.

UNE MÊME STRATÉGIE DEPUIS 2014

Fidèle à la stratégie mise en œuvre depuis 2014, formalisée par le pacte financier et fiscal adopté en 2016, le conseil communautaire a adopté un budget basé sur une gestion rigoureuse et un endettement maîtrisé, au service d'un plan d'investissement ambitieux.

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La progression des dépenses de fonctionnement de l'agglomération sera strictement limitée en 2019 à +1,2 %, soit le plafond autorisé pour la période 2018-2020 et qui a été respecté sur 2018. Au-delà du respect des obligations légales, ce projet de budget maîtrisé illustre la volonté des élus communautaires de poursuivre dans la voie d'une gestion saine, après la réalisation d'un plan d'économies de 7,8 M€ sur la période 2014-2017. Les taux d'imposition relevant de la Communauté d'agglomération (taxe d'habitation, taxes foncières, contribution foncière des entreprises et taxe GEMAPI) sont par ailleurs inchangés par rapport à 2018.

UNE ÉPARGNE ÉLEVÉE, UNE DETTE MAÎTRISÉE

Cette maîtrise des dépenses, alliée à des recettes fiscales dynamiques (+3,1 %), reflet du développement de notre territoire et de son économie, devrait permettre à la Communauté d'agglomération de maintenir un taux d'épargne brute supérieur à 24 % (30,9 M€) et de poursuivre son importante politique d'investissement. Le tout, en préservant une capacité de désendettement inférieure à 7 ans, largement inférieure au plafond de 12 ans fixé par l'Etat.

INVESTIR POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Côté investissement, le plan pluriannuel 2016-2020 a été augmenté, passant de 332 à 347 M€. Des fonds destinés à financer la construction de crèches, de groupes scolaires, d'équipements de loisirs (le futur complexe aquatique à l'Est du territoire), de logements, la modernisation de l'éclairage public, la réalisation d'opérations d'aménagement (Grand Centre, Plaine des Linandes...) ou encore l'accompagnement de projets d'avenir (Campus international, Eco-cité de l'innovation...). Pour la seule année 2019, ces investissements indispensables au développement des communes et à la qualité de vie des Cergyponains représenteront 93,8 M€.

347

Millions d'euros

INVESTIS À CERGY-PONTOISE ENTRE 2016 ET 2020

96

millions d'€

Pour l'entretien du patrimoine communautaire, dont :

- **41 M€** pour l'éclairage public
- **18 M€** pour les bâtiments et l'immobilier communautaire

131

millions d'€

Pour l'attractivité du territoire et accompagnement des grands projets, dont :

- **24 M€** pour les opérations de transports et de stationnement (**10 M€** pour la rénovation du pôle gare Cergy-Préfecture, **10 M€** pour le pôle Axe Majeur...)
- **32 M€** pour les équipements culturels sportifs (**9 M€** pour le Forum de Vauréal, **5 M€** pour la piscine des Louvrais...)
- **34 M€** en faveur du développement économique et de l'enseignement supérieur
- **28 M€** pour l'accompagnement des opérations d'aménagement (PLH, ZAC etc.)
- **13 M€** pour la rénovation des espaces publics (**10 M€** pour la rénovation du Grand Centre...)

120

millions d'€

Pour l'investissements liés à l'accueil des populations nouvelles, en lien avec les communes, dont :

- **74 M€** pour la construction de groupes scolaires et de crèches
- **21 M€** pour des équipements communaux de sports et de loisirs
- **27 M€** pour des équipements communaux de proximité et les contrats de territoire

Retrouvez les principales informations statistiques, fiscales et financières relatives au budget principal 2019 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise sur www.cergypontoise.fr



UNE GESTION BIEN NOTÉE

L'agence de notation financière Moody's a salué la qualité de la gestion budgétaire de la Communauté d'agglomération en lui attribuant, fin novembre, la note A1 assortie d'une perspective positive. L'agence souligne notamment la stabilité financière de l'agglomération, la prudence et la transparence de sa gestion et l'importance du développement du territoire tant sur le plan urbain que sur le plan qu'économique. Cette note élevée a une utilité certaine : elle permet à l'Agglomération d'emprunter à moindre coût auprès des banques pour financer ses investissements.